



Les sciences sociales en question :
grandes controverses épistémologiques et méthodologiques

Compte-rendu de la 58^e séance

Comment enquêter sur les abus sexuels ?

14 mars 2022

Nonna Mayer ouvre la 58^e séance du séminaire en rappelant que Fariba Adelkhah est retenue en Iran depuis bientôt trois ans. Elle a été réincarcérée en janvier dernier.

La séance du jour porte sur les problèmes spécifiques que pose le fait d'enquêter sur des situations d'abus sexuels. Dans le cadre des travaux de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église catholique (CIASE), une grande enquête de l'Inserm pilotée par Nathalie Bajos¹ (Inserm/EHESS) a été menée fin 2020. Elle a permis d'estimer que 216 000 personnes avaient été agressées sexuellement par un membre du clergé. Nathalie Bajos va présenter la démarche mise en place pour arriver à un tel chiffre, dans la perspective ouverte par les enquêtes qu'elle a

¹ Elle a notamment publié *Sociologie des violences sexuelles au sein de l'Église catholique en France (1950–2020)*, Inserm-IRIS-EHESS, 2021 (avec Julie Ancian, Josselin Tricou et Axelle Valendru) et *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte, 2008 (avec Michel Bozon).

coordonnées sur la sexualité². La discussion sera ouverte par Alice Debauche³ (Université de Strasbourg), qui travaille notamment sur les violences faites aux femmes et sur la manière d'interroger sur ces sujets sensibles.

Présentation de Nathalie Bajos

Le travail dont Nathalie Bajos va parler a été réalisé avec Julie Ancian (sociologue, Inserm), Josselin Tricou (sociologue, Inserm/Université de Lausanne), Axelle Valendru (démographe, Inserm) et Jeanna-Eve Franck (épidémiologiste, Inserm). L'équipe a consulté des chercheur.es spécialistes des enquêtes concernant des sujets sensibles sur les enjeux méthodologiques de l'enquête : Henri Leridon (démographe, Académie des sciences), Caroline Moreau (épidémiologiste, Johns Hopkins University) et Alfred Spira (santé publique, Académie de médecine). Ces consultations étaient d'autant plus importantes qu'il fallait présenter publiquement les résultats avant de les soumettre à la critique scientifique des pairs (en cours).

Le contexte de la demande

Jusque dans les années 1980, il n'y a pas eu véritablement de scandale sur la question des abus sexuels dans l'Église. Ces abus sont aujourd'hui visibles et médiatisés mais l'Église est demeurée relativement silencieuse sur ce sujet jusqu'au début des années 2000. Rappelons qu'à partir de 1990, l'Église a commencé à se positionner publiquement sur la question de la conduite sexuelle (entre autres dans le contexte de la Manif pour tous). Depuis 2016, on observe une volonté de résorption du scandale des abus sexuels de la part de l'Église. La création de la CIASE en 2018 en est une des manifestations les plus évidentes. Cette création s'inscrit, par ailleurs, dans un contexte international spécifique où beaucoup de commissions de ce type ont été

² Voir notamment Alfred Spira, Nathalie Bajos, Analyse des comportements sexuels en France, *Sciences Sociales et Santé*, Vol. 9, (4), 1991, pp. 57-68 ; Nathalie Bajos et Michel Bozon (dir.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte, 2008,

³ Elle a notamment publié « Violence sexuelle », in *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, 2021 et « Enquête Virage et premiers résultats sur les violences sexuelles », in INED, *Documents de travail*, 229, 2017 (collectif).

créées : en Allemagne (2018), en Australie (2017), en Belgique (2011), en Irlande (2000, 2005, 2009), aux Pays-Bas (2011) et aux États-Unis (2004). La France n'a pas été la dernière à le faire puisque des commissions de ce type viennent seulement d'être créées en Espagne et au Portugal mais elle n'est pas un pays précurseur sur le sujet.

La CIASE a été fondée à la demande de deux grandes organisations, la Conférence des évêques de France (CEF) et la Conférence des religieux et religieuses de France (CORREF). Les objectifs assignés à la CIASE étaient triples : établir les faits, permettre la compréhension de ce qui s'est passé et penser la prévention de la répétition des drames en matière de violence sexuelle. Jean-Marc Sauvé, haut fonctionnaire et vice-président honoraire du Conseil d'Etat, présidait cette commission indépendante qui était composée en toute indépendance d'une vingtaine de membres, dont trois chercheurs : Philippe Portier (EPHE), Laëtitia Atlani-Duault (anthropologue) et elle-même, Nathalie Bajos, sociologue et démographe. Les autres membres de la commission étaient principalement des juristes, des représentants laïcs de différentes confessions, des personnes spécialisées dans la prise en charge des violences.

La commission avait validé deux principaux projets de recherche : une analyse sociologique, que Nathalie Bajos a conduite, et une analyse historique des archives, conduite par Philippe Portier. Les membres ont largement échangé tout au long du processus d'enquête. Nathalie Bajos précise que les recherches ont été financées par la CIASE, donc par l'Église, mais que la recherche a pu se faire en toute indépendance.

Les objectifs de la recherche

Nathalie Bajos a proposé les objectifs suivants à la commission : 1) objectiver l'ampleur et les caractéristiques de la violence ; 2) comparer la prévalence des violences contre les personnes mineures selon leurs sphères de socialisation ; 3) analyser les logiques sociales et institutionnelles des abus ; 4) analyser les parcours de victimisation, les conditions sociales de la parole et les réactions de la famille et de l'Église ; 5) étudier les conséquences des violences sur la vie affective, sexuelle, sociale et

professionnelle des personnes abusées. Nathalie Bajos se concentrera aujourd'hui uniquement sur les deux premiers objectifs.

Méthodologie, protocole d'enquête et questionnaire

Nathalie Bajos explique qu'elle a voulu d'emblée mettre en place un triptyque méthodologique, composé de trois volets, un appel à témoignage anonyme en 2019-2020 ; des entretiens semi-directifs auprès de 45 personnes mineures au moment des faits ainsi que des entretiens semi-directifs anonymes auprès de 24 « personnes vulnérables » au sens juridique du terme, incluant 17 religieuses, 2 séminaristes et 5 laïcs ; une enquête anonyme en population générale auprès de 28 010 personnes.

Nathalie Bajos s'attache ici tout particulièrement au troisième volet, c'est-à-dire à l'enquête anonyme en population générale. La première question a porté sur la base de sondage : celle-ci devait-elle être constituée de manière aléatoire ou sur la base de quotas. Évidemment, l'aléatoire est la méthode la plus pertinente mais aussi la plus coûteuse. La deuxième question a été celle de la façon d'administrer l'enquête : par téléphone ou par Internet. Nathalie Bajos explique que le téléphone est généralement préférable à Internet en raison de la qualité de la base de sondage sur lequel s'appuie l'enquête au départ et parce que celui-ci permet de toucher davantage de personnes. Le dernier point à considérer était la taille de l'échantillon, qui n'a pas été facile à définir puisque personne ne savait au départ quelle était la prévalence des violences sexuelles dans l'Église en population générale. Il a donc fallu faire des estimations à partir des données d'enquête en population générale.

Pour Nathalie Bajos l'idéal aurait été d'avoir un échantillon d'environ 40 000 personnes, élaboré à partir d'une base de sondage aléatoire et une enquête réalisée par téléphone. Cependant, la situation sanitaire (deuxième vague de Covid) a empêché les plateaux téléphoniques des instituts de sondage de fonctionner normalement. Il a donc fallu s'appuyer sur des questionnaires internet. La base de répondants a été constituée après un appel d'offres auprès de plusieurs instituts de sondage. Nathalie Bajos rappelle que les instituts de sondage possèdent des réseaux de panélistes appelés *access panels*. Ils sont constitués de personnes qui acceptent

de répondre à un certain nombre de sondages mensuels en échange d'une faible rémunération sous forme de bons cadeaux. L'institut de sondage avec lequel ils ont travaillé a sous-traité la partie concernant la constitution de la base de sondage à une entreprise qui s'appelle Bilendi et qui dispose de 760 000 panélistes (avec un renouvellement continu de l'ordre de 10% par an⁴). Pour introduire un peu d'aléatoire, il avait été décidé de tirer au sort les personnes au sein de cette base. Pour des raisons de coûts, l'échantillon final prévu était de 30 000 personnes alors que Nathalie Bajos en souhaitait au moins 40 000.

Une attention particulière a été portée sur la sélection des panélistes : ont été choisis ceux qui avaient répondu à peu d'enquêtes au cours des derniers mois. Nathalie Bajos insiste aussi sur un point fondamental : les enquêtés ne savaient pas sur quel sujet ils étaient sollicités. Le thème de l'enquête n'était annoncé qu'une fois qu'ils s'étaient engagés à y participer. Au total, sur les 243 000 personnes contactées, seules 28 000 ont répondu. Ce faible nombre est dû au fait que les panélistes sont très fréquemment sollicités et que bien souvent, ils ne prennent même pas la peine d'activer le lien (d'accès au sondage). Nathalie Bajos rappelle qu'il y a eu deux relances (la première 15 jours après, la seconde un mois plus tard) pour inciter les panélistes à répondre.

Ensuite, il a fallu vérifier la base de sondage afin d'exclure tous les cas problématiques : par exemple, des personnes qui avaient répondu deux fois (les doublons représentaient 1 000 questionnaires). Ensuite, ils ont regardé toutes les personnes qui avaient choisi systématiquement le premier item de réponse proposé, quelle que soit la question posée (soit 283 personnes exclues). Nathalie Bajos précise également que le questionnaire était très court pour des raisons financières.

Ensuite, l'équipe a mené une analyse qualitative auprès de toutes les personnes enquêtées qui ont déclaré avoir été agressées au sein de l'Église et elle a vérifié la cohérence de leurs déclarations. Il s'agissait de vérifier si certaines auraient pu participer à cette étude sur les violences sexuelles dans l'Église à des fins politiques ou idéologiques et fournir des réponses convenues. Ils ont donc étudié la cohérence des récits, en regardant la date, le lieu de l'agression, etc. Enfin, ils ont fait des

⁴ Tous les ans, des panélistes sont exclus du panel, soit parce qu'ils répondent aux questionnaires sans prendre le temps de réfléchir, soit parce qu'ils s'expriment de manière incorrecte ou insultante dans les questions ouvertes.

analyses de cohérence externe, en s'appuyant en particulier sur la dernière grande enquête aléatoire qui comportait des questions sur les violences sexuelles, celle du Baromètre de santé de 2016, pour comparer les réponses.

Nathalie Bajos rappelle que les enquêteurs ont aussi recueilli des données sur les violences sexuelles comparables dans d'autres enquêtes françaises, comme l'enquête Virage (Violences et rapports de genre) de 2015 mais aussi dans des enquêtes réalisées notamment aux Pays-Bas et en Allemagne.

Nathalie Bajos apporte ensuite quelques précisions terminologiques. Par « violence sexuelle », il faut entendre l'ensemble des situations dans lesquelles une personne impose à une autre des actes sexuels qui n'ont pas été sollicités. L'« abus sexuel », quant à lui, est défini par l'asymétrie de la relation entre deux individus et par l'exploitation d'une situation de dépendance d'une personne vis-à-vis d'une autre, qui constitue un obstacle intrinsèque à l'expression d'un consentement libre et éclairé. Les enquêteurs ont conservé la terminologie d'« abus sexuel » dans le questionnaire, de préférence à celle de « violence sexuelle » pour éviter que les personnes hésitent à mentionner certains actes (comme une main sur les fesses, par exemple) qu'elles ne qualifieraient pas de violence a priori. Sur le plan de l'analyse scientifique, en revanche, tous ces actes ont été qualifiés d'actes de « violence sexuelle ». Le nom de la commission, « Commission indépendante sur les abus sexuels », a été le choix des commanditaires ; l'Inserm aurait préféré que le terme retenu soit celui de « violences sexuelles ».

Présentation de quelques résultats

Nathalie Bajos commence par revenir sur la répartition des violences sexuelles par âge et par sexe en 2020. Les résultats montrent une prévalence des violences sexuelles plus élevée chez les femmes, et ce, à tous les âges, et chez les plus jeunes, quel que soit le sexe.

Le fait que les jeunes déclarent plus souvent les faits de violence sexuelle témoigne sans doute d'une plus grande facilité pour eux à le faire. Nathalie Bajos précise qu'il ne faut pas y voir nécessairement un effet de « libération de la parole », mais

d'avantage un effet de ce qu'elle appellerait une « libération des oreilles », dans le sens où les témoignages de violences sexuelles sont davantage écoutés et pris au sérieux aujourd'hui que par le passé. Le seuil de tolérance à l'égard de ces violences sexuelles dans la société s'est, de plus, modifié au fil du temps et il est plus bas chez les jeunes. Par exemple, le viol conjugal est beaucoup plus souvent considéré comme une violence sexuelle (y compris au niveau juridique) aujourd'hui que dans le passé

Ensuite, l'équipe a comparé la dernière enquête probabiliste (sur la base d'un échantillon aléatoire) de 2016 (Baromètre santé) et l'enquête Inserm-CIASE de 2020. Étonnamment, elle a constaté une légère diminution de la déclaration des violences entre 2016 et 2020, d'autant plus surprenante que cette période est celle de l'émergence du mouvement #MeToo. Cette diminution de la violence témoigne probablement des limites de l'enquête Inserm-CIASE et s'explique sans doute par les caractéristiques de l'échantillon.

L'équipe a aussi comparé les enquêtes par générations fictives entre 2016 et 2020. Il s'agit de comparer les réponses des personnes âgées de 18-19 ans en 2016 avec celles des personnes de 22+23 ans quatre ans plus tard. Par exemple, 15,8% des femmes de 18-19 ans ont déclaré avoir subi des violences sexuelles avant 18 ans en 2016. Elles sont 22% dans la génération fictive suivante (les 22-23 ans en 2020). Il y a donc eu une augmentation des violences déclarées. A l'inverse, en 2016, 24,1% des femmes disent avoir subi des violences sexuelles avant 18 ans dans la tranche d'âge des 20-24 ans, elles ne sont plus que 21% en 2020, une fois « vieilles » artificiellement de 4 ans (tranche d'âge des 24-28 ans). Toutes ces données invitent à considérer qu'au total, il y a plutôt une sous-estimation des violences sexuelles dans les enquêtes par Internet et par quotas par rapport à celles réalisées de façon aléatoire.

Nathalie Bajos mentionne ensuite quelques résultats importants de l'enquête : 14,5% des femmes et 6,4% des hommes ont été confrontés à des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans. 95% des violences sexuelles sont perpétrés par des hommes, quelles que soient les sphères de socialisation. Les violences touchent tous les milieux sociaux. Un tiers des violences constituent des crimes (viols ou tentatives de viols), les autres relevant d'attouchements (qui constituent des délits).

Un des points-clé de l'enquête est l'intérêt porté aux violences sexuelles avant l'âge de 18 ans en fonction des auteurs et des milieux de socialisation fréquentés par les victimes pendant l'enfance. Après la famille ; l'Église apparaît comme la première sphère dans laquelle les violences sexuelles sont le plus perpétrées. C'est aussi la seule dans laquelle les garçons sont davantage exposés que les filles. À partir de ces résultats, Nathalie Bajos et son équipe ont essayé de faire une estimation du nombre de personnes mineures abusées par un membre du clergé. Au total, femmes et hommes confondus, l'estimation est de 216 000 personnes mineures abusées par un membre du clergé entre 1950 et 2020.

Quelques éléments de discussion : les biais de l'enquête et les questions éthiques

Nathalie Bajos revient sur les principaux biais de l'enquête. Tout d'abord, la question de la couverture Internet. Même si celle-ci a fortement augmenté, il reste des personnes qui vivent dans des zones blanches et/ou qui ne sont pas du tout à l'aise avec Internet. Un autre biais tient à la dimension « volontaire » des personnes prêtes à répondre à des enquêtes en ligne. Cependant, il est difficile de savoir si cela influence les résultats. Il est également impossible de savoir si les personnes sont vraiment seules lorsqu'elles répondent à l'enquête. Finalement, il est notable que les violences sexuelles sont *toujours* sous-déclarées dans les enquêtes, de sorte que les résultats sont sûrement une estimation minimale des violences sexuelles en France tout comme au sein de l'Église.

L'Académie catholique de France a vivement contesté la validité des résultats de l'enquête. Alors qu'il était prévu que les membres de la CIASE présentent les résultats au pape, l'Académie catholique de France a fait pression, avec succès, pour annuler cette rencontre.

Nathalie Bajos revient enfin sur les enjeux éthiques d'une telle enquête. Il n'est pas toujours évident pour les personnes interrogées de se remémorer des événements passés, notamment lorsqu'ils ont été violents. Une enquête sur un tel sujet reste une intrusion dans la vie des gens et on peut se demander si un questionnaire aussi court permet de prendre la mesure d'un tel problème. Pour les chercheur.es, il y a aussi une

forme de violence à être exposé.es à des récits aussi difficiles à entendre (en particulier pour la partie qualitative de l'enquête).

On trouve également des enjeux éthiques au niveau de la diffusion des résultats. Lorsque ceux-ci sont publicisés, que se passe-t-il dans les milieux où il y a eu des violences sexuelles ? Nathalie Bajos explique que des parents se sont inquiétés pour leurs enfants à la suite de la diffusion des résultats de l'enquête. Le besoin de soutien et d'accompagnement n'a peut-être pas été suffisamment pris en compte, estime-t-elle.

Nathalie Bajos en vient ensuite aux critiques adressées à son travail, en particulier par l'Académie de médecine, qui ont conduit le président de la CIASE à demander une inspection de l'INSEE sur son travail, sans lui demander au préalable son avis. Bien que cette démarche ait été initiée pour défendre le travail réalisé, elle estime que cela pose la question de l'indépendance des chercheurs, l'INSEE n'étant pas mandaté pour évaluer le travail des chercheur.es. Elle accepte bien sûr de discuter les résultats de sa recherche, le propre de la démarche scientifique selon elle, mais elle considère que cela aurait pu se faire d'une autre manière. Pour elle, il existe des règles déontologiques et éthiques de la discussion des résultats scientifiques qui n'ont pas été respectées.

Alice Debauche

Alice Debauche remercie Nathalie Bajos pour sa présentation très complète. Elle considère que la mise en lumière des enjeux et des difficultés méthodologiques de cette aventure avec la CIASE est particulièrement importante. Elle remercie Nathalie Bajos d'avoir mentionné les enjeux éthiques de telles recherches, du côté des enquêtés mais aussi de celui des enquêteurs, qui sont rarement évoqués. Finalement, Alice Debauche se demande ce que cela implique d'interroger des mineurs qui ont subi des violences sexuelles.

Réponse de Nathalie Bajos à Alice Debauche

Nathalie Bajos considère également que les questions éthiques sont essentielles. Elle précise que les enquêteurs ont eu la possibilité d'être encadrés sur le plan psychologique.

Elle souligne ensuite que participer à une commission de ce type pose toujours la question de la spécificité de l'expertise scientifique. Elle avait notamment sous-estimé en participant à cette commission l'importance donnée au « savoir expérientiel ». Pour certains, à la commission, le témoignage a force de preuve, les chercheurs, de leur côté, ont voulu faire dialoguer le qualitatif et le quantitatif, dresser des typologies, des comparaisons, etc. Or, dans le rapport final, les extraits d'entretiens scientifiques n'ont été pas été retenus et ils ont été remplacés par des *verbatim* des auditions conduites par des membres de la commission. La CIASE a publié un rapport annexe qui est une somme d'extraits de témoignages, ni situés ni analysés. Il y a eu une opposition entre une approche journalistique et une approche scientifique.

Les enquêtes sur mineur.es sont habituellement complexes. Il est interdit par les codes et règlements d'éthique de poser des questions à des mineurs si les parents ne sont pas prévenus au préalable du sujet. Ici, le problème ne s'est pas posé, puisque l'enquête a été réalisée par l'IFOP moins soumis à ces précautions de principe que ne le sont les chercheurs.

Justine Brisson

Justine Brisson (Sciences Po, CERI) interroge Nathalie Bajos sur le choix de ne pas utiliser le terme « victimes » pour qualifier les personnes qui ont subi des violences sexuelles.

Nathalie Bajos explique que ce terme est trop psychologisant. Il uniformise exagérément les parcours de vie post-violence sexuelle, qui peuvent être extrêmement différents.

Alice Debauche s'accorde à dire que le choix de ne pas utiliser le terme de « victime » vise à ne pas enfermer les personnes dans un statut qui rend l'hétérogénéité des trajectoires invisible. De plus, précise-t-elle, certaines personnes concernées refusent de s'identifier comme telles.

Charlotte Buisson

Charlotte Buisson (Assas Paris II, CARISM) souhaite savoir si des précautions particulières ont-elles été mises en place lors de l'élaboration du guide d'entretien ?

Nathalie Bajos explique que les personnes qui répondaient à l'enquête qualitative avaient déjà préalablement accepté de répondre au questionnaire. Elles s'exprimaient très facilement lors de ces entretiens semi-directifs, totalement anonymisés, qui pouvaient durer entre 1h30 et 4h et ont été réalisés à l'endroit où les gens l'ont souhaité. À la fin de l'entretien, si les enquêtés le souhaitaient, l'enquêteur leur fournissait les coordonnées d'une association proposant un soutien psychologique et/ou juridique. De plus, les personnes pouvaient choisir si elles préféraient échanger avec une femme ou un homme. Bien sûr, ces entretiens étaient très éprouvants pour les répondant.es, mais bien souvent, ils remerciaient les enquêteurs à la fin de l'entretien.

Émilien Houard-Vial

Émilien Houard-Vial (Sciences Po, CEE) s'interroge sur l'existence de travaux qualitatifs sur la manière dont les gens répondent sur des sujets aussi sensibles à des questions sur Internet. Il se demande également si les problèmes apparus au moment de la communication des résultats (notamment concernant la tentation du sensationnalisme dans le rapport) auraient pu être évités en amont par les chercheurs.

Nathalie Bajos n'a pas connaissance de publications scientifiques sur la comparaison Internet/téléphone. Le problème avec les enquêtes par Internet sur des pratiques

socialement stigmatisées est qu'il est impossible de savoir qui répond réellement. L'une des solutions trouvées pour régler le problème de la confidentialité lors d'une enquête par téléphone (si la personne n'est pas seule dans la pièce pour répondre) consiste à poser les questions de telle sorte que quelqu'un qui passerait dans la pièce ne pourrait pas comprendre les réponses sans entendre les questions. Concernant le « sensationnalisme », on en revient à l'opposition entre savoir expérientiel et connaissance scientifique.

Laurie Boussaguet

Laurie Boussaguet (Sciences Po, CEE) se demande ce qu'a donné l'enquête auprès des religieuses. Quels ont été les spécificités soulevées par ces femmes ?

Concernant l'enquête sur les sœurs, Nathalie Bajos invite à lire la partie rédigée par Julie Ancian dans le rapport de l'Inserm⁵. Pour résumer, les religieuses ont fait le choix (socialement contraint pour la plupart) de la précarité économique. Elles donnent tout ce qu'elles possèdent à l'ordre qu'elles rejoignent. Certaines ne peuvent pas sortir, sauf pour des raisons médicales mais elles sont souvent accompagnées par une autre sœur. Leurs conditions de vie les rendent dépendantes de l'institution à laquelle elles appartiennent. Il est donc intéressant, d'un point de vue sociologique, de voir à quel point ces conditions de vie les exposent à des violences sexuelles. Les rares sœurs qui se sont quitté ces milieux fermés se sont retrouvées dans une situation économique encore plus précaire.

Claire Andrieu

Claire Andrieu (Sciences Po, CERI-Centre d'histoire) souhaite savoir s'il existe bien un rapport spécifique, consultable, en plus de celui de la commission ecclésiastique. Elle se demande également si le côté un peu journalistique et peu méthodique du rapport final va jusqu'à modifier les conclusions de l'enquête ou bien s'il représente juste une

⁵ <https://www.inserm.fr/rapport/sociologie-des-violences-sexuelles-au-sein-de-leglise-catholique-en-france-1950-2020-septembre-2021/>

forme de retour au sens commun. Elle s'interroge également sur la dimension historique des témoignages : celle-ci a-t-elle été prise en compte ? Ainsi, dans les années 1990 aux États-Unis, une vague de déclarations d'inceste n'étaient qu'en partie fondées. L'éloignement dans le temps du fait dont on témoigne a-t-il été pris en compte ?

Nathalie Bajos indique que le rapport d'enquête est disponible en ligne sur le site de l'Inserm et sur celui de la CIASE. Il en va de même pour le travail mené par Philippe Portier sur l'analyse des archives. Parallèlement à ces rapports-là, cinq articles ont été soumis à des revues françaises ou internationales. Un livre sera peut-être publié aux Presses universitaires de France. Concernant le problème du savoir « expérientiel », c'est-à-dire du savoir commun, Nathalie Bajos reconnaît avoir été surprise de la façon dont certains propos étaient utilisés à des fins démonstratives. Le recours très fréquent aux *verbatim* dans le rapport risque de donner à ce dernier une tonalité « psychologisante », qui va à l'encontre d'une lecture historique et sociologique. Il y a donc, à son sens, un retour au sens commun. Concernant l'approche historique, Nathalie Bajos rappelle qu'elle n'est pas historienne mais que l'est mais qu'elle s'est largement appuyée sur les travaux de Philippe Portier⁶. De plus, cette dimension très historique a aussi été prise en compte au sein de l'équipe par Josselin Tricou.

Nonna Mayer

Nonna Mayer demande qui a décidé de ce qui devait être publié dans le rapport officiel. Elle souligne que de nombreux problèmes semblent être liés aux *access panels*⁷. Coordonnant le sondage annuel sur le racisme de la CNCDH, administré depuis plusieurs années à la fois en ligne et en face à face, elle constate qu'entre les réponses à la même question, il peut y avoir des écarts de 20 à 30 points selon le mode d'administration. Les personnes ont tendance à être moins tolérantes en ligne. Nonna Mayer se demande pourquoi et comment l'INSEE en est venu à s'immiscer dans

⁶ Entre autre, Philippe Portier, Jean-Paul Willaime, *La religion dans la France contemporaine. Entre sécularisation et recomposition*, Paris, Armand Colin, 2021.

⁷ Récemment, une séance du séminaire portait justement sur cette question. Voir le compte-rendu de la 56^e séance, « Peut-on se fier aux enquêtes en ligne ? », 4 octobre 2021.

l'enquête de Nathalie Bajos. Enfin, elle aimerait savoir si beaucoup de personnes ont refusé de répondre à l'enquête après avoir eu connaissance de son sujet.

Nathalie Bajos insiste sur un point important : il n'y a eu aucune censure. Elle a pu écrire tout ce qu'elle voulait. Quand il s'est agi de rédiger le rapport collectif, tout le monde pouvait donner son avis, même si en dernière instance la décision revient au président de la commission. La grande majorité des membres de la commission ont choisi de donner un aspect « savoir expérientiel » au rapport pour mieux faire comprendre la gravité des faits étudiés.

Sur la question des *access panels*, Nathalie Bajos est d'accord avec Nonna Mayer mais elle précise que le face-à-face pose aussi des problèmes. Il y a en effet certains endroits (zones rurales ou « sensibles ») où les enquêteurs ne se rendent jamais. Nathalie Bajos indique qu'il n'y a quasiment eu aucun abandon "enquête après que les personnes ont pris connaissance du thème de l'enquête.

Enfin, Nathalie Bajos précise que les inspecteurs de l'INSEE sont des personnes très compétentes et que le problème n'était pas tant que son travail soit critiqué mais qu'elle considère que cette « saisine » porte atteinte à l'indépendance des chercheurs. La chercheuse considère que le fait que l'on ait commandé une expertise à l'INSEE en dit long sur le pouvoir de l'Académie catholique de France.

Nonna Mayer remercie Nathalie Bajos et Alice Debauche pour leurs précieuses interventions et tous les participants pour leurs questions.

Ce compte rendu a été rédigé par Justine Brisson et relu par les intervenants.